



Hydrologie régénérative : Gérer les excès et manques d'eau sur ses parcelles

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir gérer les excès et manques d'eau sur ses parcelles par l'articulation d'aménagements et/ou de pratiques agronomiques

CONTENU

Jour 1 (en salle) :

- Changement climatique en local et les impacts sur la production
- Principaux mécanismes contrôlant les flux d'eau
- Cycles de l'eau « fonctionnel » vs « dysfonctionnel »
- Réflexion conjointe sur eau-sol-arbre pour ralentir, répartir, infiltrer et stocker l'eau
- Éléments sur la gestion des sols et de la végétation en lien avec l'eau
- Typologie des aménagements, avec étude de situations de plusieurs stagiaires

Jour 2 (en salle et sur le terrain) :

- Présentation d'une situation concrète avec différents aménagements (vidéo)
- Méthodologie pour incorporer des pratiques pour améliorer la circulation et rétention d'eau sur sa ferme

Sur le terrain

- Etude du paysage : questions à se poser
- Principales clés de lecture de la géologie, topographie, et des sols
- Comprendre l'hydrologie d'une ferme : questions à se poser et comment y répondre
- Stratégies pour hydrater et drainer des parcelles
- Estimation des coûts de mise en place d'aménagements et leurs impacts économiques directs et indirects

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques avec support diapo et vidéo, visite de terrain, temps d'échange entre intervenant et stagiaires

Moyens matériels :

Vidéoprojecteur, paperboard

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Dates : jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2025

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) : Olivier HEBRARD (OHC)

Responsable de formation : Agnès SARALE (Agribio06),
agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA

340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 12/11/2025
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques sur les formations sur l'eau en 2024 :

Nombre de participants total : 11

Taux de satisfaction : 91 %